

LETTER OUVERTE DES ARTISANS À L'ENSEMBLE DE LA FILIÈRE

Aux fabricants et industriels,
Aux négociants et intermédiaires,
Aux maîtres d'ouvrage,
À nos clients,
À nos collègues.

Nos entreprises traversent aujourd'hui une situation des plus difficiles. Au sortir de la crise sanitaire, le regain d'activité ne nous a pas pour autant mis à l'abri du danger. Voilà ce qui se passe réellement sur le terrain :

- Nous subissons de nos fournisseurs des hausses de coût importantes, régulières mais imprévisibles et souvent impossibles à répercuter (parfois + de 30 % !)
- Leurs prix sont parfois limités à 24 heures, quelques jours au plus !
- Un devis envoyé aujourd'hui à l'un de nos clients est quasiment aussitôt caduc.
- Nos résultats d'exploitation sont plombés, nos marges nettement réduites.
- Tout chantier signé nous fait courir le risque de travailler à perte.

Nos clients sont mécontents à juste titre car on ne peut plus s'engager ni sur nos prix, ni sur nos délais.

LA SITUATION EST BRUTALE ET ANXIOGÈNE.

L'activité du bâtiment est une chaîne économique interdépendante. Elle est aujourd'hui bousculée par ce contexte de hausse du carburant et de l'énergie, et des matériaux.

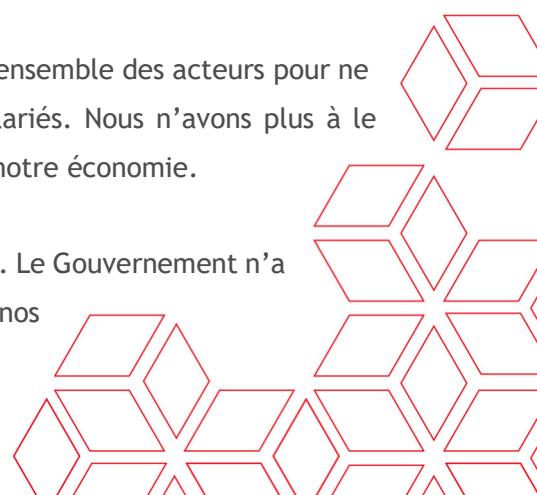
Dans une chaîne, chaque maillon compte pour trouver un équilibre viable.

Le développement des uns en contexte de crise ne se fera qu'au détriment des autres.

NOUS DEVONS TOUS ÊTRE RESPONSABLES.

Nous appelons à une **SOLIDARITÉ** et à une **HONNÊTETÉ** économiques de l'ensemble des acteurs pour ne pas conduire à une situation dramatique pour nos entreprises et nos salariés. Nous n'avons plus à le prouver, nos « petites » structures (95% des entreprises) sont un pilier de notre économie.

Nous appelons nos élus et politiques à considérer sérieusement notre poids. Le Gouvernement n'a pas pris la mesure des conséquences de ce contexte sur l'activité de nos



entreprises. Le plan de résilience proposé mercredi dernier ne permet pas de sortir de cette situation et doit être complété de mesures pour notre secteur.

La simple compréhension n'apporte pas de solution.

RAPPEL DES DEMANDES DE LA CAPEB

1. Rembourser, comme pour le secteur agricole et le secteur des Travaux Publics, une partie de la TICPE pour les carburants utilisés pour des véhicules professionnels ;
2. Imposer aux banques et aux assureurs crédits qu'ils ne dégradent pas la cotation des entreprises dès lors qu'elles décident de reporter le remboursement de leur PGE ;
3. Veiller à ce que les industriels et les négocios ou distributeurs :
 - participent activement au Comité de crise du BTP mis en place par le gouvernement (initiative qui a permis d'inciter les acheteurs publics à faire preuve de compréhension et de souplesse dans l'application des règles des marchés publics) ;
 - intègrent dans leurs prix le juste coût de la décarbonation ;
 - assument les risques d'augmentation des prix avec la filière (solidarité et intérêts mutuels des acteurs : industriels, négocios, entreprises et clients) dans le cadre d'une charte de solidarité ;
4. Exiger des fournisseurs qu'ils préviennent au moins 3 mois à l'avance les entreprises du bâtiment de toute augmentation des prix et qu'ils maintiennent une stabilité des prix également durant au minimum trois mois (en effet, les tendances pratiquées actuellement imposent parfois un paiement au comptant et des validités des prix de 24h ou 48h alors que le délai de rétractation des clients est de 14 jours !) ;
5. Accélérer la refonte du calcul des différents index BT et leurs publications dans des délais rapides au regard de la crise actuelle ;
6. Appliquer une TVA à taux réduit de 5,5% pour l'ensemble des travaux de rénovation ;
7. Rendre enfin automatique, en marchés publics, l'application des pénalités de retard en cas de retard de paiement aux entreprises ;
8. Mettre en place un mécanisme de bouclier tarifaire du coût de l'énergie aux niveaux européen et français pour disposer d'une production industrielle à prix maîtrisé et permettre la continuité des politiques publiques de rénovation énergétique et environnementale, directement menacées par la flambée des coûts des matériaux.

Michel Brochu
Président CAPEB Pays de la Loire

Martial Bedouet
Président CNATP Pays de la Loire

Jean-Marc Pernot
Président CAPEB 44

Christelle Delouche
Présidente CAPEB 49

Yves Maillard
Président CAPEB 53

Loïc Yvon
Bruno Hatton
Co-présidents CAPEB 72

Lucie Amelineau
Présidente CAPEB 85

Philippe Gaudin
Président CNATP 49

Olivier Rémon
Président CNATP 53

Nicolas Grimaud
Président CNATP 85

À propos

La CAPEB (syndicat des entreprises artisanales du bâtiment) et la CNATP (syndicat des entreprises artisanales des TP et du paysage) de la région des Pays de la Loire représentent plus de 6 000 entreprises sur le territoire.

Le secteur des entreprises employant entre 0 et 9 salariés compte en 2020 :

- 9 260 entreprises (soit 84% des entreprises)
- 72 684 salariés
- 9 800 jeunes en formation initiale dont 6 000 en apprentissage (+ de 50% sont formés dans les entreprises de - de 10 salariés)

